

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
UNITE	
Brigade de	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° 1265 / 1993

PROCÈS - VERBAL

DE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1/2

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Signalement OVNI

NOUS SOUSSIGNÉ(S) G , R Adjudant Officier de police Judiciaire à la Compagnie de
 , en résidence à -----
 VU L'ES ARTICLE(S) 16 à 19 et 75 -----
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 27 octobre 1993 à 10 heures le responsable de la Sécurité de la Société
 (Fabrique aciers spéciaux) nous signale que la nuit du 21 octobre 93
 Vers 22h 56 un objet non identifié avait été observé par un gardien F , A
 et filmé sur la caméra de surveillance.-----

----- Nous nous transportons sur place pour visionner la cassette.
 ----- Nous constatons qu'il apparait à 22H 56' 40" en haut à gauche de l'écran
 vidéo un halo dont la partie base en demi-sphère est très lumineuse. Cette lueur
 se déplace lentement de gauche à droite en descendant, puis sur la gauche pour
 disparaître à 22 H 59' 44 " derrière les arbres se trouvant dans le champ de la
 caméra .-----

----- Il est à noter que la caméra utilisée filme par intermitance. La cassette de
 60 minutes de tournage est utilisée pendant 24 heures et ne peut être lue que
 par le même type d'appareillage utilisé pour filmer .-----

----- La cassette sur laquelle a été filmé l'OVNI nous a été remise et conservée
 à la Brigade de -----

ETAT DES LIEUX:

La Société est située dans la Z .I de à
 On y accède par une voie partant de la route reliant la RN au

Cette voie forme un giratoire qui surplombe les voies ferrées de l'usine,
 pour descendre directement sur l'entrée principale de la Société -----
 - Voir plan de situation PIECE N° 3 .-----

CONSTATATIONS :

La caméra qui a visionné l'OVNI se trouve fixée à l'extrémité d'un poteau
 implanté à l'entrée principale. Elle filme au Sud-Ouest de l'entrée Principale
 mais peut être manoeuvrée dans d'autres directions depuis le poste de garde .

L'OVNI pourrait être situé au dessus du pont enjambant la voie ferrée où
 plus loin dans la direction Sud -Ouest .-----

Le 21 octobre 93 le temps était très nuageux et il soufflait un mistral
 très fort .

Nous nous sommes transportés sur les lieux où l' OVNI pourrait éventuellement
 être positionné ,mais nous n'avons rien remarqué sur le sol et les arbres environ-
 nant .

Il est à noter que sur ce secteur se trouvent plusieurs lignes à haute-
 tension avec des pylones assez élevés

DESTINATAIRES	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR
	<input type="checkbox"/>	LE 3 Novembre 1993	LE COMMANDANT D'UNITE
	<input type="checkbox"/>		
	<input checked="" type="checkbox"/> 1 AUX ARCHIVES	SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET

MESURES PRISES:

Par message nous rendons compte de ces faits à notre
commandant de compagnie à -----

E N Q U E T E

----- Nous convoquons Monsieur F. A Gardien de nuit
à la Société qui se présente à notre unité le 29.10.93

Entendu, il explique que ce qu'il a pu observer sur sa caméra de
contrôle le 21 Octobre vers 22H56 ressemblait d'après lui à une
sphère dont le bas était lumineux. Il situe l'OVNI approximative-
ment à hauteur du pont reliant

Pour lui, il ne peut s'agir de la lune car à cette époque de l'année
elle ne se trouve pas à cet endroit. Il précise s'être rendu sur les
lieux et ne rien avoir remarqué d'anormal.

Il a même envisagé que cette lueur pouvait avoir été provoquée par
un phare de voiture et a même fait des essais qui n'ont pas été visi-
bles sur sa caméra; constatant ainsi que les phares n'avaient pas
la puissance et la luminosité du phénomène qu'il a pu visionner.

-----PIECE N°2-----

-----A la lecture de la cassette, il ne nous a pas été permis de
définir la provenance et la nature de la demi-sphère se trouvant
dans le bas d'un halo qui se distingue légèrement. Cette lueur est
de la grandeur approximative d'une demi lune et très brillante, qui
se déplaçait lentement; elle a été visible pendant 3'et 04".

-----Il a été envisagé que cette lueur pouvait éventuellement prove-
nir d'un phare de voiture compte tenu que le secteur est très
giboyeux et quelques fois fréquenté par des braconniers, mais sans
aucune évidence; de plus, le secteur aérien est très dangereux en
raison du nombre de pylones et lignes à haute tension.
Cela ne peut être également la lune qui a été observée, car à cette
époque de l'année, elle ne se trouve pas dans la zone où l'OVNI a
été aperçu .

-----Au cours de l'enquête, nous avons également contacté les divers
services de surveillance de nuit des usines se trouvant dans le même
secteur, mais aucune des personnes contactées n'a aperçu quoique ce
soit dans le ciel d'anormal le soir du 21 Octobre 1993.

Fait et clos le 03 Novembre 1993
L'O . P . J:

Signalement OVNI

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour vingt neuf octobre mil neuf cent quatre vingt treize

nous soussigné(s) G , R Adjudant Officier de Police Judiciaire à la Compagnie
de en résidence à -----
vu les articles 16 à 19 et 75 ----- du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

F , A

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M /

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIACTION

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

M/

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

gardien , demeurant -----

-----Nous trouvant au bureau de notre Brigade faisons comparaître devant nous la personne ci-dessus nommée qui entendue nous déclare à 10 heures

-----"Le 21 octobre 1993 j'ai assuré mon poste de garde à la Société à J'ai pris mon service à 21 heures .-----

----- Vers 22 H 58 j'ai remarqué sur mon écran vidéo de contrôle, une forme lumineuse demi-ronde qui se déplaçait lentement vers le sol. J'ai essayé de régler la camera, ce qui fait que sur la cassette d'enregistrement on aperçoit un déplacement rapide de celle-ci, mais cela est du au recadrage de la caméra . J'ai également fait fonctionner le projecteur mais je n'ai pas eu plus de résultat. Cette forme lumineuse laissait apparaître il me semble, une sphère dont le bas était lumineux , et qui a disparu derrière les arbres se trouvant dans le champs de la caméra à 23 h 01 ' .-----

-----Je suis dans un premier temps sorti du poste de garde, je n'ai rien aperçu, ni entendu de bruit de moteur. Il faut dire que ce soir là, il y avait beaucoup de nuages et un mistral assez violent.-----

-----Puis j'ai révisonné la cassette. Là j'ai constaté que la demi-sphère lumineuse était apparue en haut à gauche de l'écran à 22 h 56' 40", celle-ci s'est déplacée lentement de gauche à droite en descendant vers le sol, puis vers la gauche pour disparaître. Ce phénomène me semblait être visible au niveau du pont reliant -----, mais je ne peux pas l'affirmer.-----

-----A la suite de cette constatation j'ai fait appel au mécanicien de l'usine. Il est allé faire une visite des lieux avoisinant mais il n'a rien constaté d'anormal et n'a rien vu .-----

-----Je précise qu'il ne peut s'agir de la lune car à cette heure elle n'est jamais apparue à cet endroit depuis 5 ans que j'assure mon service.

-----Je suis allé moi-même , après le mécanicien, à l'endroit présumé environ 30 ' plus tard, je n'ai rien remarqué. J'ai pensé que cette lueur pouvait provenir des phares d'une voiture, car la nuit il y a quelquefois des braconniers, en raison du gibier qui se trouve dans le secteur, qui aurait pu emprunté le chemin de terre partant du pont et se terminant en cul de sac à la vie ferrée .-----

La personne entendue

(A signé au carnet de déclarations)

.../...

-----Ce chemin étant très abrupt je croyais qu'en remontant, les phares pouvaient produire la même lumière. J'ai fait un essai mais la luminosité des phares de mon véhicule n'a pas été visible par la camera. De plus la puissance des phares de ma voiture n'avait pas la luminosité du phénomène que j'ai pu observer sur l'écran de contrôle. -----

-----Le 29 octobre 1993 à dix heures quarante cinq .-----

-----Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus ,j'y persiste et n'ai rien à y changer , à y ajouter ou à y retrancher.

la Personne entendue

l'O.P.J

(A signé au carnet de déclarations)

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE OU ESCADRON	
DE	
UNITE	
Brigade de	
CODE UNITE	PROCÈS-VERBAL N° 1265 / 1993

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
1	1/2

DE
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

Signalement OVNI

NOUS SOUSSIGNÉ(S) G, R Adjudant Officier de police Judiciaire à la Compagnie de
, en résidence à
VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 19 et 75
RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE
CE JOUR 27 octobre 1993 à 10 heures le responsable de la Sécurité de la Société
(Fabrique aciers spéciaux) nous signale que la nuit du 21 octobre 93
vers 22h 56 un objet non identifié avait été observé par un gardien F. A
et filmé sur la caméra de surveillance.

----- Nous nous transportons sur place pour visionner la cassette.
----- Nous constatons qu'il apparait à 22H 56' 40" en haut à gauche de l'écran
vidéo un halo dont la partie base en demi-sphère est très lumineuse. Cette lueur
se déplace lentement de gauche à droite en descendant, puis sur la gauche pour
disparaître à 22 H 59' 44 " derrière les arbres se trouvant dans le champ de la
caméra .

----- Il est à noter que la caméra utilisée filme par intermittance. La cassette de
60 minutes de tournage est utilisée pendant 24 heures et ne peut être lue que
par le même type d'appareillage utilisé pour filmer .

----- La cassette sur laquelle a été filmé l'OVNI nous a été remise et conservée
à la Brigade de .

ETAT DES LIEUX:

La Société est située dans la Z .I de à
On y accède par une voie partant de la route reliant la RN au

Cette voie forme un giratoire qui surplombe les voies ferrées de l'usine,
pour descendre directement sur l'entrée principale de la Société
- Voir plan de situation PIECE N° 3 .

CONSTATATIONS :

La caméra qui a visionné l'OVNI se trouve fixée à l'extrémité d'un poteau
implanté à l'entrée principale. Elle filme au Sud-Ouest de l'entrée Principale
mais peut être manœuvrée dans d'autres directions depuis le poste de garde .

L'OVNI pourrait être situé au dessus du pont enjambant la voie ferrée où
plus loin dans la direction Sud -Ouest .

Le 21 octobre 93 le temps était très nuageux et il soufflait un mistral
très fort .

Nous nous sommes transportés sur les lieux où l' OVNI pourrait éventuellement
être positionné ,mais nous n'avons rien remarqué sur le sol et les arbres environ-
nant .

Il est à noter que sur ce secteur se trouvent plusieurs lignes à haute-
tension avec des pylônes assez élevés

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/>	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/>		LE 3 Novembre 1993	
	<input type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>			
<input type="checkbox"/>	1	AUX ARCHIVES	SIGNATURE(S)	SIGNATURE ET CACHET

MESURES PRISES:

Par message nous rendons compte de ces faits à notre commandant de compagnie à -----

E N Q U E T E

----- Nous convoquons Monsieur F. A. Gardien de nuit à la Société qui se présente à notre unité le 29.10.93

Entendu, il explique que ce qu'il a pu observer sur sa caméra de contrôle le 21 Octobre vers 22H56 ressemblait d'après lui à une sphère dont le bas était lumineux. Il situe l'OVNI approximativement à hauteur du pont reliant

Pour lui, il ne peut s'agir de la lune car à cette époque de l'année elle ne se trouve pas à cet endroit. Il précise s'être rendu sur les lieux et ne rien avoir remarqué d'anormal.

Il a même envisagé que cette lueur pouvait avoir été provoquée par un phare de voiture et a même fait des essais qui n'ont pas été visibles sur sa caméra; constatant ainsi que les phares n'avaient pas la puissance et la luminosité du phénomène qu'il a pu visionner.

-----PIECE N°2-----

-----A la lecture de la cassette, il ne nous a pas été permis de définir la provenance et la nature de la demi-sphère se trouvant dans le bas d'un halo qui se distingue légèrement. Cette lueur est de la grandeur approximative d'une demi lune et très brillante, qui se déplaçait lentement; elle a été visible pendant 3'et 04".

-----Il a été envisagé que cette lueur pouvait éventuellement provenir d'un phare de voiture compte tenu que le secteur est très giboyeux et quelques fois fréquenté par des braconniers, mais sans aucune évidence; de plus, le secteur aérien est très dangereux en raison du nombre de pylones et lignes à haute tension. Cela ne peut être également la lune qui a été observée, car à cette époque de l'année, elle ne se trouve pas dans la zone où l'OVNI a été aperçu.

-----Au cours de l'enquête, nous avons également contacté les divers services de surveillance de nuit des usines se trouvant dans le même secteur, mais aucune des personnes contactées n'a aperçu quoique ce soit dans le ciel d'anormal le soir du 21 Octobre 1993.

Fait et clos le 03 Novembre 1993
L'O . P . J:

DE

UNITE

Brigade de

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

N° 1265/93

PROCÉDURE

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
de

TEMOIN

N° PÉRI

2

N° FEUILLES

1 / 2

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Signalement OVNI

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour vingt neuf octobre mil neuf cent quatre vingt treize

nous soussigné(s) G R Adjudant Officier de Police Judiciaire à la Compagnie
de en résidence à -----

vu les articles 16 à 19 et 75 ----- du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

F , A

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M /

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIAISON

← DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS →

SITUATION DE FAMILLE

M /

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

gardien , demurant -----

----Nous trouvant au bureau de notre Brigade faisons comparaitre devant nous la personne ci-dessus nommée qui entendue nous déclare à 10 heures

-----"Le 21 octobre 1993 j'ai assuré mon poste de garde à la Société à . J'ai pris mon service à 21 heures .-----

----- Vers 22 H 58 j'ai remarqué sur mon écran vidéo de contrôle, une forme lumineuse demi-ronde qui se déplaçait lentement vers le sol. J'ai essayé de régler la camera, ce qui fait que sur la cassette d'enregistrement on aperçoit un déplacement rapide de celle-ci, mais cela est du au recadrage de la caméra . J'ai également fait fonctionner le projecteur mais je n'ai pas eu plus de résultat. Cette forme lumineuse laissait apparaitre il me semble, une sphère dont le bas était lumineux , et qui a disparu derrière les arbres se trouvant dans le champs de la caméra à 23 h 01 ' .-----

-----Je suis dans un premier temps sorti du poste de garde, je n'ai rien aperçu, ni entendu de bruit de moteur. Il faut dire que ce soir là, il y avait beaucoup de nuages et un mistral assez violent.-----

-----Puis j'ai révisonné la cassette. Là j'ai constaté que la demi-sphère lumineuse était apparue en haut à gauche de l'écran à 22 h 56' 40", celle-ci s'est déplacée lentement de gauche à droite en descendant vers le sol, puis vers la gauche pour disparaître. Ce phénomène me semblait être visible au niveau du pont reliant , mais je ne peux pas l'affirmer.-----

-----A la suite de cette constatation j'ai fait appel au mécanicien de l'usine. Il est allé faire une visite des lieux avoisinant mais il n'a rien constaté d'anormal et n'a rien vu .-----

-----Je précise qu'il ne peut s'agir de la lune car à cette heure elle n'est jamais apparue à cet endroit depuis 5 ans que j'assure mon service.

-----Je suis allé moi-même , après le mécanicien, à l'endroit présumé environ 30 ' plus tard, je n'ai rien remarqué. J'ai pensé que cette

lueur pouvait provenir des phares d'une voiture, car la nuit il y a quelquefois des braconniers, en raison du gibier qui se trouve dans le secteur, qui aurait pu emprunté le chemin de terre partant du pont et se terminant en cul de sac à la vie ferrée .-----

La personne entendue

(A signé au carnet de déclarations)

/.../

-----Ce chemin étant très abrupt je croyais qu'en remontant, les phares pouvaient produire la même lumière. J'ai fait un essai mais la luminosité des phares de mon véhicule n'a pas été visible par la camera. De plus la puissance des phares de ma voiture n'avait pas la luminosité du phénomène que j'ai pu observer sur l'écran de contrôle. -----

-----Le 29 octobre 1993 à dix heures quarante cinq .-----

-----Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus ,j'y persiste et n'ai rien à y changer , à y ajouter ou à y retrancher.

la Personne entendue

1°O.P.J

(A signé au carnet de déclarations)